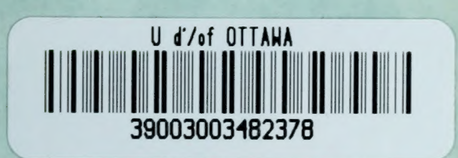
G. Vanel

LE CURE DE CUCUGHAN ET SON VERITABLE AUTEUR



UNE RESTITUTION LITTÉRAIRE

LE CURÉ DE CUCUGNAN

ET

SON VÉRITABLE AUTEUR

PAR

G. VANEL



CAEN
LOUIS JOUAN, ÉDITEUR
Libraire des Bibliothèques Publique et Universitaire
98, RUE SAINT-PIERRE, 98

1910



UNE RESTITUTION LITTÉRAIRE

—

LE CURÉ DE CUCUGNAN

ET

SON VÉRITABLE AUTEUR

PAR

G. VANEL



CAEN

LOUIS JOUAN, ÉDITEUR

Libraire des Bibliothèques Publique et Universitaire

98, rue Saint-Pierre, 98

—

1910



LE CURÉ DE CUCUGNAN

ET SON VÉRITABLE AUTEUR

Vers l'année 1855, vivait à Cusset un honorable et savant magistrat, qui alliait aux qualités plus sévères du juriste, les dons brillants du poète et de l'érudit.

Tout en commentant le code avec la consciencieuse exactitude dont son état lui faisait un devoir, il se reposait en donnant à la poésie et aux études littéraires les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Les sites enchanteurs du Velay, les paysages des Corbières et les légendes de cette contrée n'avaient pas de secrets pour lui, et il en avait fait un éloge en vers qui eut l'honneur d'être couronné par l'Académie française.

Ce magistrat poète était né à Yssingeaux, dans le département de la Haute-Loire, et avait nom Blanchot de Brenas. L'encouragement flatteur de l'Académie excita sa verve et bientôt notre auteur connut, sans l'avoir autrement ambitionné, un succès qui lui valut bon accueil auprès des éditeurs parisiens.

Un volume de vers parut : *Les Fleurs des Montagnes,* suivi des *Vellaviennes,* où se trouvaient des poésies d'une facture et d'un mouvement remarquables et qui furent alors très remarquées par la critique du temps.

Le code et l'alexandrin continuèrent une collaboration qui resta toujours heureuse et discrète ; aussi M. de Brenas vivait-il fort tranquille entre ses devoirs de magistrat et ses succès d'homme de lettres.

Apprécié et connu à Paris, il écrivit successivement dans plusieurs Revues, où il donna des articles humoristiques, des récits pittoresques, des légendes et des aventures qu'il recueillait dans ses voyages.

Sous le titre de : *Voyage dans les Corbières,* M. de Brenas publia, en 1858 et 1859, dans la *France Littéraire,* une série d'articles qui obtinrent un vif succès et qui furent reproduits par différents journaux.

Cette Revue était éditée à Lyon, chez Peladan. M. de Brenas avait adopté, pour son récit, la forme épistolaire, et cette forme, il faut bien l'avouer, alourdissait le début et la fin des anecdotes contées par l'auteur.

Tout allait pour le mieux quand, le 30 juillet 1859, dans le numéro 44, parut une légende provençale, aujourd'hui de réputation universelle, intitulée : *Le Curé de Cucugnan.* Et de cette légende, au tour original, se dégageait en effet une saveur piquante et méridionale, qui justifiait le franc sou-

rire avec lequel elle avait été accueillie. C'était ragoût de délicats et de l'esprit le meilleur et le plus français.

Elle dormit, toutefois, dans les feuillets de la *France Littéraire,* sans faire grand bruit en ce monde, pendant quelques années.

Vers 1864, M. de Brenas eut l'idée de réunir en un volume les articles épars dans la Revue. Il s'entendit à ce sujet avec un éditeur parisien, M. Ballay, qui demeurait 9, rue Mazarine. Les pourparlers furent brefs et, le 4 juillet 1864, un traité intervint qui portait en substance que « M. de Brenas vendait et cédait à M. Ballay, moyennant le prix de 2.000 francs, outre certaines conditions, *Le Voyage dans les Corbières,* ayant pour sous-titre : « *Avec mon ami Félix* ». ouvrage auquel seraient faites les modifications suivantes : 1° Le récit dialogué serait substitué à la forme épistolaire; 2° Trois épisodes ou légendes, de genres divers, complétant la série commencée par le *Siège de Carcassonne,* l'*Anneau de Cléopâtre,* les *Mitonnes de Lannet* et le *Curé de Cucugnan,* seraient encadrées dans le récit principal; 4° Le manuscrit formerait environ trois cents pages, texte et format convenus; 5° Enfin, l'ouvrage prendrait pour titre : *Le Curé de Cucugnan* et pour sous-titre : *Souvenirs des Corbières.*

Ce traité fut signé par les parties contractantes et l'on convint d'un délai de deux ans au moins pour la mise en vente des volumes.

Ce délai était suffisamment long pour que l'on ne se pressât point de part et d'autre. Les change-

ments et additions résolus restèrent pendant un temps considérable sur le chantier. Les mois se passèrent. M. de Brenas se hâtait lentement et son éditeur ne paraissait pas plus pressé que lui. Tous les deux étaient fort tranquilles, quand un incident se produisit qui vint déranger leurs combinaisons et mettre à l'épreuve les susceptibilités de l'homme de lettres et la conscience du magistrat.

Vers la fin de 1866, Roumanille, le gai félibre, l'ami de Mistral et d'Anselme Mathieu, qui, dès 1846, avait créé le *félibrige* et trouvé, nouveau Malherbe, des accents littéraires dans une langue trop longtemps négligée, Roumanille, alors à l'apogée de son talent, publiait tous les ans un *Armana,* délice des populations provençales *et quibusdam aliis.*

A la suite de circonstances qu'il essayera de nous expliquer lui-même plus loin, il eut connaissance de la nouvelle parue dans la *France Littéraire* en 1859, le *Curé de Cucugnan.* L'estimant accorte et de haut goût, il la traduisit en provençal. En homme d'esprit et en écrivain avisé, il supprima le début et la fin, ce que devait faire, d'ailleurs, l'auteur dans le volume en préparation, et ces coupures lui donnèrent la forme alerte et le brio pittoresque sous lesquels elle est devenue populaire.

Ce qu'il oublia, par exemple, ce fut d'indiquer la source où il l'avait découverte et, de plus, il prit la singulière liberté de signer le morceau, comme s'il en eût été le véritable auteur, de son nom de fé-

libre : *Lou Cascarellet,* nom sous lequel il était universellement connu.

M. de Brenas et son éditeur continuaient à dormir sur leurs deux oreilles, préparant la publication convenue. L'*Armana Prouvençeau* de 1867 parut dans les derniers mois de 1866. Le *Curé de Cucugnan* obtint le plus vif succès et fut, sans conteste, le *clou* du petit volume. On en parla longtemps dans tous les *mas* du pays.

Presque aussitôt, Alphonse Daudet, ami intime de Roumanille et son collaborateur occasionnel, s'empara à son tour de la légende et la traduisit en français. Et, chose bizarre ! ce français ressemblait étonnamment à celui de M. de Brenas, coïncidence qui prouvait avec quelle fidélité Roumanille avait lui-même traduit en provençal le texte de la *France Littéraire*.

Daudet publia sa traduction dans l'*Événement,* le *Figaro* d'alors, journal dirigé par M. de Villemessant. Il attribuait l'œuvre à son ami Roumanille, de très bonne foi, nous n'en doutons pas. Le *Curé de Cucugnan,* profitant de cette aubaine, se vit porter aux nues et reproduit dans un grand nombre de journaux. Et l'on sait le trajet qu'il a fait depuis, du Journal aux *Lettres de mon moulin* et, plus tard, aux *Œuvres complètes* d'Alphonse Daudet.

Mais, si l'esprit (et Dieu sait qu'ils en avaient à revendre, nos deux Provençaux !) naît au soleil du pays des troubadours, pareil à la mousse légère qui s'échappe de la liqueur champenoise, ce n'est pas

une raison pour excuser toutes les audaces et légaliser une mainmise, fût-elle des plus heureuses, sur le bien d'autrui. Et, par malheur, c'était bien le cas.

Au début, M. de Brenas ignora tout. Cependant, le succès de l'historiette allant croissant, M. Ballay, mis au courant, lui signala l'étonnante transformation au cours de laquelle le *Curé de Cucugnan* avait trouvé une nouvelle paternité.

Juste colère de M. de Brenas, qui n'eut pas de peine à constater que Roumanille l'avait radicalement pillé et rendait ainsi la publication de son volume moins intéressante et plus difficile. En outre, ne pourrait-on pas croire maintenant (et c'était chose des plus vraisemblables) que c'était lui, de Brenas, qui empruntait à Roumanille l'humoristique sermon du curé ?

M. de Brenas écrivit aussitôt à M. de Villemessant. Dans sa lettre, du 28 octobre 1866, il l'avertissait qu'il était l'auteur de la légende et qu'elle allait paraître dans un volume édité à Paris. Il ajoutait : « Mon livre deviendra ce qu'il pourra. Mais, au moins, il faut qu'on le sache, je ne l'aurai emprunté à personne et il sera le fils légitime de mon caprice. La reproduction provençale, dont M. Roumanille a jugé à propos de me gratifier, sauf quelques mots alliacés, très heureux peut-être en certain dialecte, est d'une suffisante exactitude. M. Daudet a rendu, sans doute, le *patois* de M. Roumanille avec une grande franchise. Mais j'ose compter sur votre courtoisie pour faire connaître à vos lecteurs que

le travail de ces Messieurs est une simple traduction et que je n'ai point brigué pour mon historiette la faveur de cet assaisonnement de haut goût ».

M. de Brenas n'était pas satisfait, cela se conçoit, et sa lettre se ressentait de ses dispositions. Il pensait toutefois que sa demande ne souffrirait aucune difficulté. Erreur ! La lettre ne fut pas reproduite et resta sans réponse. Après avoir longtemps attendu, il écrivit à un de ses amis, M. Venet, collaborateur du journal *Le Monde,* qui parla de son affaire à M. de Villemessant. Celui-ci ne répondit que par des échappatoires, et l'on ne put rien savoir, sinon que Roumanille avait été averti et se tenait sur ses gardes.

Sa qualité de magistrat imposait à M. de Brenas une réserve dont il hésitait à se départir, et il laissa passer un long espace de temps avant de provoquer une explication nette et précise.

En attendant, il fit demander en Provence, par son libraire de Cusset, l'*Armana* de 1867, pour avoir la preuve indéniable du plagiat. On n'envoya rien. Cusset était-il suspect? C'était probable. Roumanille, averti, faisait le mort.

Toutefois, M. Ballay, qui, tout autant que M. de Brenas, avait intérêt à la manifestation de la vérité, se le procura et l'envoya à Cusset. M. de Brenas put constater que la traduction en provençal était presque littérale.

Sur ces entrefaites parut l'*Armana* de 1868. Il contenait une nouvelle affirmation du plagiat et

débutait ainsi : « L'an dernier, le curé ; cette année, le médecin ! » Selon son habitude, Alphonse Daudet donna une traduction de cette facétie dans le *Moniteur Universel* du 22 octobre 1867, et, soulignant la verve du bon félibre José Roumanille, il ajoutait en renvoi : « L'almanach de l'an dernier racontait l'histoire du curé de Cucugnan, un chef-d'œuvre ! »

C'était, certes, flatteur pour M. de Brenas, mais c'était vraiment dommage que l'éloge s'adressât à Roumanille.

C'est alors que notre auteur, estimant la mesure comble et même dépassée, rompit son long silence et écrivit à son plagiaire, en février 1868, une lettre, avec preuves à l'appui, qui mettait celui-ci en demeure de se justifier. Roumanille fut-il bien surpris ? On peut en douter et nous croyons plutôt qu'il s'attendait depuis longtemps à l'algarade.

Dans tous les cas, la réponse ne se fit pas attendre et, le 3 mars, le félibre adressait à l'auteur mécontent et vexé, la lettre suivante, pleine d'humour et d'esprit, qui aurait tout excusé, si l'esprit, même le meilleur, pouvait guérir une blessure littéraire. Nous la citons en entier. Comme le dit Roumanille, il n'avait pas le temps d'être court et nous croyons que personne ne s'en plaindra :

Avignon, 3 mars 1868.

Monsieur,

Je sais enfin à qui m'adresser pour donner, au sujet de ce digne M. Martin, curé de Cucugnan, des expli-

cations que j'eusse voulu, de tout mon cœur, pouvoir donner plus tôt et que vous eussiez bien fait de me demander directement, dès que vous avez été à même de pouvoir le faire. Je vais vous les donner loyalement. Si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous ne suspecteriez pas, j'ose le croire, un *iota* de ce que je vais vous écrire.

Il s'agit donc de plagiat, crime prévu par la loi et dont on veut me punir par-devant le Tribunal compétent.

Je l'avoue, Monsieur, j'ai tondu de ce joli pré la largeur de ma langue et même un peu plus. Et voici comment cela s'est fait.

Depuis le bel an de Dieu 1855, les poètes provençaux, dont vous avez entendu parler, publient chaque année un *Armana* de plus en plus sympathique à nos populations méridionales. C'est, chez nous, aux approches de Noël, l'amusement honnête des pauvres gens. Les riches en prennent bien leur part. Le prix de cette modeste publication, tirée à petit nombre, est si modique, qu'il exclut toute idée de spéculation.

Depuis quatre ans, elle fait ses frais. Cet almanach compte, parmi ses plus fervents collaborateurs, l'auteur de Mireille. C'est là que Frédéric Mistral répand, d'une main que le public trouve trop avare, l'or de sa parole et de sa poésie.

Le collaborateur le plus populaire, le plus aimé de l'*Armana,* est incontestablement *Lou Cascarellet* (mot provençal qui signifie : caqueteur, babillard). C'est de ce nom que nous signons toutes les facéties, naïvetés, bons mots, contes à rire, vieilles légendes,

plaisanteries comiques ou burlesques, etc. Et, chaque année, force nous est bien de faire de plus en plus large part à ce conteur bien-aimé, car il charme fort ses lecteurs. Tout le monde le dit, en Provence.

Tous les ans, quand l'*Armana* est sur le chantier, les *félibres* sont en émoi, sur toute la ligne, pour faire la provision des historiettes que *Lou Cascarellet* (lisez Mistral et Roumanille) se charge de mettre en œuvre — sunt bona, sunt mala, sunt mediocra plura, — mais elles sont toujours décentes et innocentes. Elles n'ont pas le mérite de la fraîcheur et de la nouveauté. Peu importe : nous ne comptons pas là-dessus pour établir notre renommée littéraire, ni pour la répandre. Nous ne prétendons pas non plus à l'invention de ces facéties ; ces choses-là ne s'inventent pas. Depuis 14 ans que nous en publions une bonne vingtaine par an, nous n'en avons pas inventé une seule. Ce qui ne nous empêche pas d'en avoir trouvé d'excellentes. Nous les prenons, le plus souvent, sur les livres de ceux qui les racontent, de père en fils, dans notre gai pays de Provence.

« *Autrefois, à Racan, Malherbe les contait...* »

En 1866, mon beau-frère m'apporta, triomphant, un feuillet détaché de nous ne pûmes savoir quelle revue ou quel recueil littéraire. (J'ai ce feuillet sous les yeux, tout sali, tout froissé, tombant presque en lambeaux, tel, en un mot, qu'il me fut remis.)

« En voici une magnifique pour le Cascarellet ! me dit Félix ».

Je lus et fus vraiment ravi de ma lecture. Assurément il y avait de quoi. Une belle légende populaire,

tout empreinte de bonhomie, pleine de sel méridional, honnête et parfaitement mise en scène.

Ah! Monsieur ! l'herbe tendre, et, je pense, quelque diable aussi me poussant, je traduisis, *con amore,* tout ce que je pus traduire. Pouvais-je trouver mieux ? Ajoutant ou retranchant sobrement ce que me semblait réclamer le génie de notre langue et les exigences de nos mœurs provençales.

N'ayant pas le début de l'historiette (la page 692 manquait et tous mes efforts pour la retrouver avaient été inutiles), j'écrivis, à ma façon, une entrée en matière. Je ne sais pas, à cette heure, en quoi elle diffère de la vôtre. — Ici, mes scrupules, car enfin, je vous l'assure, Monsieur, j'ai une conscience, tout vil plagiaire que je puisse paraître. D'ailleurs, ayant été souvent volé, je sais combien il est désagréable de l'être.

Quel est le père de cet adorable curé ? Quelle est la source, l'origine de cette fable ? Comment l'indiquer ? Ce précieux chiffon de papier, d'où a-t-il été détaché ? Je fais une enquête :

— Beau-frère, qui donc, qui t'a donné ça ?

— Mon ami Liffrand.

— Quel est ce Liffrand ?

— C'est le clerc de Me Giéras, notaire en Avignon.

— Où a-t-il pris ça ?

— Il croit que c'est un feuillet détaché d'une vieille revue à laquelle son père était abonné dans le temps.

— Quelle revue ?

— Je n'en sais rien, ni lui non plus...

Et, voyez le guignon, la signature est illisible au bas de l'article : un pli l'a dévorée.

C'est bien ainsi ; que faire ? L'imprimeur demande de la copie. Il faut que l'*Armana* paraisse au plus tôt. Je livre la copie et... j'attends, demandant à tout venant, autour de moi, des nouvelles du Curé de Cucugnan. Personne ne peut m'en donner. L'heure de la mise en pages arrive... — Eh bien ! me dis-je, pour mettre notre bonne foi à couvert et sauver, au besoin, l'honneur du *Cascarellet*, nommons le traducteur coupable, celui qui donnera à l'auteur — infailliblement l'auteur réclamera — toutes franches et loyales explications.

Et j'écrivis sur l'épreuve :

« Et voilà l'histoire du Curé de Cucugnan, telle
« que m'a donné l'ordre de vous la dire ce *gusas* de
« Roumanille.

Signé : Lou Cascarellet ».

L'*Armana* de 1867 fut publié.

(Je vous demande pardon de mes longueurs, Monsieur. Je n'ai pas le temps d'être plus court.)

Voilà maintenant que M. Alphonse Daudet se hâte de traduire le Curé de Cucugnan, et, grâce à l'*Événement*, auquel il donne sa traduction, il l'éparpille à tous les vents du ciel ! Miséricorde !

Il était impossible, après une publicité pareille, que le nom de l'auteur, effacé par le pli malencontreux, ne surgît pas soudain. Aussi m'attendais-je tous les jours à une demande d'explications. J'étais prêt à les donner, — non pas certes devant le Tribunal, — (je n'aurais jamais pu supposer que la chose en valût la peine), mais à un confrère chercheur, trouveur et

ciseleur, comme le *Cascarellet,* de vieux contes et d'artistiques légendes.

J'étais prêt. J'écrivis immédiatement à M. Daudet, pour qu'il eût à me prévenir sans retard de toute réclamation qui pourrait être faite à ce sujet. (M. Daudet retrouverait ma lettre.)

Voyez, je vous prie, Monsieur, combien il eût été heureux pour vous que vous eussiez écrit au coupable, dès que vous sûtes son nom. Je n'ai jamais eu l'intention de m'opposer et je ne m'oppose pas à rendre à César ce qui appartient à César, et à vous, Monsieur, ce que vous revendiquez. Quoi qu'il arrive, le *Cascarellet,* honnête et loyal garçon, qui sait, depuis trois jours seulement, qu'il a une réparation à vous donner, se fera un devoir, dans l'*Armana* de 1869, de tout remettre dans l'ordre, d'expliquer le pourquoi et le comment de cette petite affaire, de vous donner, en un mot, pleine et entière satisfaction, ce qui vaudra à votre livre, si votre livre est publié ou doit l'être, une réclame, — passez-moi le mot, — qui aura bien son prix et ses heureux résultats. De toute façon, avouons-le, j'aurai rendu service à ce bon curé de Cucugnan. Après avoir puissamment contribué à le tirer d'un injuste oubli et à le populariser, je faciliterai la vente et la propagation du livre qui contient ou qui contiendra son magnifique sermon.

Que si, un peu sévère, sans doute, pour une peccadille commise le plus innocemment du monde, vous voulez m'appeler par-devant notre Tribunal, qui me connaît, je m'y défendrai et j'attendrai sans crainte son jugement.

J'ai parlé de ma bonne foi : elle est patente. Eût-il été bien difficile au *Cascarellet,* s'il avait été de mauvaise foi, de trouver un autre titre (nous avons, en Vaucluse, Cucuron, qui est, certainement, aussi joli que Cucugnan), de changer la mise en scène, de travestir d'autres détails, de telle façon que la propriété de cette historiette charmante ne pût que difficilement être revendiquée ? Avouez que je suis un voleur bien naïf.

Quant au médecin, dont l'idée première court un peu partout, mais dont les péripéties et les détails m'appartiennent d'un bout à l'autre, il a failli ne pas avoir Cucugnan pour théâtre de sa comédie (la preuve en est ci-incluse). Un ami, au dernier moment, me dit : « L'an passé, le curé ; cette année, le médecin ! » Et la scène se passa à Cucugnan.

Je ne vous en dis pas davantage. J'en ai même trop dit ; aussi vous prié-je de me pardonner l'excessive longueur du plaidoyer que j'improvise *pro domo mea.* Seulement, permettez-moi d'ajouter, pour finir, que si vous désirez faire plus ample connaissance avec le coupable que vous avez sous la main, la *Revue des Deux-Mondes* (15 octobre 1859, p. 807 et suiv.) vous fera connaître ses antécédents, et M. de Pontmartin, dans ses *Causeries Littéraires* (1854) et dans ses *Nouveaux Samedis* (1865), vous dira qui il est. Au besoin, M. Veuillot, dans son *Parfum de Rome* (6e édit., 1867), vous montrera de lui un portrait en pied, très flatté sans doute, mais assez ressemblant, dit-on.

Je désire, Monsieur, qu'en lisant cette lettre, vous

ne vous mépreniez pas sur les sentiments qui me l'ont inspirée.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

J. ROUMANILLE.

Cette épître, d'ailleurs charmante, où Roumanille, comme il le disait lui-même, avait laissé courir sa plume et sa verve, n'avait qu'un tort. On y sentait un plaidoyer mûri depuis longtemps et une situation fausse, au secours de laquelle on appelait certains arguments plutôt faibles et parfois invraisemblables.

Il n'était pas possible d'avouer plus franchement l'*emprunt* (soyons polis), mais l'aveu était enguirlandé d'excuses si joliment présentées, où l'éloge de l'œuvre reproduite se mêlait si savamment au succès procuré par la grande publicité de l'*Armana*, que Roumanille put croire sa cause gagnée et le différend tout au moins assoupi.

En cela, il se trompait. La lettre produisit un effet tout contraire à celui qu'il en attendait. M. de Brenas fut piqué au vif et crut démêler, au milieu de ces explications, une légère pointe de raillerie gasconne qui, loin de l'apaiser, lui fit précipiter les choses. Il se mit d'accord avec M. Ballay, qui était d'avis d'intenter un procès, et il fut convenu que, sous le nom de son éditeur, ce serait l'auteur qui mènerait l'affaire.

Il s'agissait de trouver un avocat. M. de Brenas consulta le Président du Tribunal d'Avignon,

M. Michaëli, qui lui indiqua Me Sylvestre, et le procès fut engagé. Sur le conseil de celui-ci, la juridiction consulaire fut choisie.

Il allait être procédé aux premiers actes de la procédure, quand Roumanille, qui, malgré sa belle assurance, se sentait en faute, fit intervenir un ami commun et proposer une transaction. D'avance, il prit soin, dans son *Armana* de 1869, d'annoncer, sous les initiales G. de M., à l'avant-dernier alinéa du premier chapitre, que le *Curé de Cucugnan* était l'œuvre de M. de Brenas et qu'il s'était contenté de la traduire pour l'agrément de ses lecteurs. Cet alinéa, caché au milieu de notes étrangères à la cause, devait passer et passa, en effet, inaperçu.

M. de Brenas, qui professait pour l'ami commun la plus haute estime, arrêta les poursuites et envoya à son avocat un projet de transaction, par lequel Roumanille reconnaîtrait, dans une déclaration formelle qu'il devrait faire, à la première page de son *Almanach,* les droits de M. de Brenas, et s'engagerait, de plus, à verser une indemnité, soit au profit de M. de Brenas, soit au profit de son éditeur.

Roumanille accepta, sur-le-champ, le premier point et déclara, sur le second, s'en rapporter à la décision d'un arbitre qui devrait être choisi d'accord entre les deux parties. Et c'est ici que commencèrent les difficultés, les retards et toute une série d'événements imprévus qui arrêtèrent la solution de cette affaire, pourtant si simple et si facile à résoudre.

Les arbitres choisis se récusèrent les uns après les autres. L'avocat, surchargé de dossiers, puis atteint d'une maladie qui l'obligea à un repos forcé, dut laisser en suspens le règlement et l'arbitrage.

La guerre de 1870 survint. Les procès littéraires furent relégués au second plan. De plus graves préoccupations agitaient les esprits.

Après nos désastres, des années s'écoulèrent et le litige dormit tranquillement dans les cartons. M. de Brenas ne paraissait pas empressé de reprendre les hostilités et de se faire rendre justice. Oublia-t-il même à peu près ses réclamations? C'est ce que nous ne pouvons savoir absolument. Toutefois, en juin 1875, sur les instances de son éditeur, qui, depuis 1867, attendait l'heure où il pourrait faire paraître le volume toujours en projet, il désira, tout au moins, rentrer en possession des pièces et des documents qu'il avait confiés à Me Sylvestre.

Ce dossier faillit, à son tour, amener une autre difficulté entre l'avocat et son client. Depuis longtemps classé au nombre des affaires abandonnées, il ne se retrouvait pas et M. de Brenas put croire un moment que ses lettres, ses journaux et ses brochures étaient perdus. Il reprochait même à Me Sylvestre un trop long oubli de son affaire. Les précieux papiers finirent cependant par se retrouver et, pour se justifier, celui-ci écrivit à Cusset, le 9 juillet suivant, une lettre dont nous détachons le paragraphe qui explique ainsi ce long retard : « Il vous suffira, Monsieur, d'évoquer vos souvenirs,

j'en suis sûr, pour reconnaître que je n'ai fait, en agissant ainsi, que me conformer à vos instructions. J'ai la certitude que, cédant aux pressantes sollicitations de quelque ami de M. Roumanille, vous consentîtes à faire grâce à ce dernier. Quel est cet ami ? Je ne puis affirmer si son nom me fut livré, mais son intervention est chose dont je suis absolument sûr, ainsi que du résultat qu'elle eut auprès de vous. D'ailleurs, s'il vous convenait de rouvrir les hostilités, on le pourrait encore, et je suis convaincu que M. Roumanille redouterait autant aujourd'hui qu'en 1868, la poursuite que son plagiat vous autorisait à diriger contre lui ».

Avec cette lettre, M. de Brenas reçut ses papiers et les déposa dans son secrétaire. Ils ne devaient revoir la lumière que trente-neuf ans plus tard.

Les hostilités ne se rouvrirent pas. Le *Curé de Cucugnan* continua de charmer ses lecteurs sous des noms différents.

Rien n'est nouveau sous le soleil. Reprenant le vieil adage pour son compte, Roumanille n'avait-il pas dit ingénument : chacun prend son bien où il le trouve ? Proverbe accommodant, sinon très équitable. Il pouvait ajouter, d'ailleurs, qu'il avait avoué son péché, et, au risque d'avoir avec la sagesse des nations de trop fréquentes relations, péché avoué n'est-il pas à moitié pardonné ?

Ce pardon, il l'attendit pendant de longues années et il ne vint pas. La question et l'arbitrage restèrent toujours en suspens. Mais quelqu'un vint, qui

n'était pas attendu et qui mit tout le monde d'accord. Indifférente au génie aussi bien qu'aux procès, se riant des possessions d'état et des délais de procédure, la mort se chargea d'éteindre une affaire qui menaçait de s'éterniser.

M. de Brenas mourut en 1877, sans avoir réveillé la procédure, et, le 24 mai 1891, Roumanille s'éteignait à son tour, « en Avignon ».

Aujourd'hui la prescription est acquise. Il nous suffit d'avoir restitué à la mémoire d'un fin lettré la paternité d'une œuvre qui a fait son chemin dans le monde et qu'on relit toujours avec plaisir. Sa gaîté de bon aloi nous change des romans vaguement humanitaires et des études psychologiques si en honneur de nos jours.

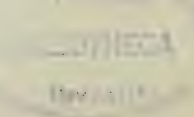
Qu'elle soit signée B. de Brenas, Roumanille ou Daudet, nous devons à celui qui la présenta au public une honnête reconnaissance et un juste remerciement. C'est ce que nous venons d'essayer de lui faire obtenir, avec preuves à l'appui.

Nous ne prétendons, d'ailleurs, rien exagérer. Du haut des cieux, leur demeure dernière, ni Roumanille, ni Daudet, ne verront leur mémoire bien sérieusement atteinte par ce larcin de leur jeunesse, mais cette restitution tardive était loyale et nécessaire. Quant au reste, le temps, ce grand philosophe, sait calmer les susceptibilités et rendre à chacun la part qui lui est due.

Et, pour clore le débat, il nous semble voir ce « gusas » de Roumanille s'écrier, avec son accent

méridional et son geste de félibre : « Eh bien, oui ! je l'ai prise, la légende, et je l'avoue ! On ne prend qu'aux riches. La voilà rendue à qui de droit. Et, *mentanen,* honny soit qui mal y pense ! »

Caen. — Impr. H. Delesques, rue Demolombe, 34.

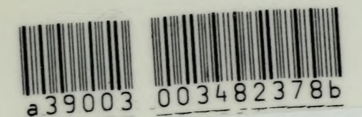


in-8° . . . . 3 fr. 50

Huit années d'Émigration.— Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de St-Lambert de Vaugirard, de Sceaux et de St-Leu. 1792-1801. — Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1908, 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.

Les Anglais aux Iles Saint-Marcouf. L'Expédition de 1798. Le combat naval de Sallenelles. — 1 vol. in-8°. — Eau-forte de Pol Vanel. Caen, Louis Jouan, 1910. . . . 3 fr. 50

Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. La Vie publique a Caen. Mœurs et Coutumes. 1 vol. in-8°. Caen, Louis Jouan, 1910. . . . . 6 fr.


a39003 003482378b